



LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Qu'est ce que l'amiante ?

Deux catégories :

- Amiante friable : flocage, calorifugeage, dalle faux plafond, bardage ...
- Amiante non friable : plaque de couverture, bardage glazal, canalisation, plaquette et garniture de frein, disque embrayage ...

Les risques pour la santé

Le travail et la manipulation de matériaux amiantés libèrent des particules microscopiques et inodores. Respirer de l'amiante sans protections entraîne des risques pour la santé, les maladies telles que l'asbestose, les plaques pleurales, le mésothéliome, le cancer des poumons.

La réglementation actuelle impose :

- L'interdiction de la fabrication de produits contenant de l'amiante depuis le 01 janvier 1998
- Un diagnostic amiante lors de toute transaction immobilière
- Une procédure des opérations de désamiantage
- Une habilitation médicale des intervenants sur chantier amiante et une formation agréée

Les prestations de Prévost Environnement :

1. La collecte et le traitement de l'amiante non friable :

Cette prestation implique le suivi des déchets amiantés : la prise en charge, la mise à disposition de contenants spécifiques et adaptés au transport (palettes et big bags) ; le

filmage ; l'étiquetage ; l'édition du Bordereau de Suivi de Déchets Amiantés ; le transport ADR ; le traitement en centre de stockage agréé (le choix du site est en fonction de la zone géographique et du type de matériau).

2. Le désamiantage

Suite à la demande du client, visite du futur chantier pour y identifier les différentes contraintes et réaliser un devis détaillé ; à réception de son accord, une date est programmée pour le début des travaux ; rédaction du Plan de Retrait (description de l'équipe, les dates et durée des travaux, les méthodes de travail, les moyens mis en oeuvre) et du Plan de Sécurité Particulier et de Protection de la Santé (description du mode opératoire, des risques et moyens mis en oeuvre pour assurer la sécurité et la santé des intervenants et autres personnes); exécution des travaux de désamiantage par une équipe spécialisée, formée et habilitée à travailler sur ce type de chantier ; conditionnement des déchets sur palette filmée ou "big bag" dédiés à l'amiante, l'évacuation et le traitement des déchets.



À qui s'adresse ces prestations ?

- aux particuliers
- aux entreprises
- aux collectivités

Dans quel cadre l'entreprise Prévost Environnement peut elle intervenir ?

- lors de la déconstruction d'un bâtiment
- lors de travaux de réfection

**Contact : Jean Louis THOCAVEN,
Responsable service déchets dangereux
06 74 24 84 58**